

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité/ PILOT

Date d'émission : 16 mars 2017

Date de révision : -

N° de version : 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **PILOT**
Autres noms : Targa Super 5EC, Targa Prestige, Targa Gold, Nervure, MASTER D, Targa super
Code N° : NSG-12ND
Type de formulation : Concentré émulsifiable (EC)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Fonction : Produit phytopharmaceutique, herbicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant et fournisseur : Nissan Chemical Europe S.A.S.
Parc d'affaires de Crecy 10A rue de la Voie Lactée, 69370 St-Didier-au Mont-d'or, France
Contact : M. Yasuyuki Fukagawa
N° téléphone : +33 (0)4 37 64 40 20, Fax : +33 (0)4 37 64 68 74

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Nissan Chemical Europe S.A.S. : +33 (0)4 37 64 40 20 (uniquement disponible pendant les heures de bureau)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4, H332
Eye Dam. 1, H318
Skin Sens. 1, H317
Asp. Tox. 1, H304
Aquatic Chronic 1, H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme de danger :



Mention d'avertissement :
Danger

Mention de danger :

H332: Nocif par inhalation
H318: Provoque des lésions oculaires graves
H317: Peut provoquer une allergie cutanée
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

2. IDENTIFICATION DES DANGERS (suite)

Conseil de prudence :

P261: Éviter de respirer les poussières/le brouillard

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P273: Éviter le rejet dans l'environnement

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P391: Recueillir le produit répandu

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface/Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques / les plantes non cibles, respecter une zone tampon non traitée de 5 mètres par rapport aux terres non agricoles / aux masses d'eau de surface

2.3. Autres dangers

Ce produit sera considéré comme n'étant ni PBT, ni vPvB.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance ou mélange : Mélange

Composition chimique :

Quizalofop-P-éthyle	50 g/l
Émulsifiant et hydrocarbures aromatiques.....	Équilibre

Principe actif

Nom commun : Quizalofop-P-éthyle

Code N° : D(+) NC-302

N° CAS : 100646-51-3

Nom chimique (CA) : Ester 2-[4-[(6-chloro-2-quinoxalinyloxy]phénoxy]-, éthylrique, (R) de l'acide propanoïque
(UICPA) : (R)-2-[4-(6-chloroquinoxalin-2-yloxy)phénoxy] propionate d'éthyle

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 :

Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1

H302, H400, H410

N° d'enregistrement REACH : Non attribué

N° CE : Non attribué

Composant inerte 1

Nom chimique : Sulfonate de dodécylbenzène de calcium

N° CAS : 26264-06-2

Teneur : < 6 % w/w

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 :

Acute Tox. 4, Skin irrit. 2, Eye dam. 1, Aquatic Chronic 4

H302, H315, H318, H413

N° d'enregistrement REACH : 01-2120122335-68

N° CE : 247-557-8

Composant inerte 2

Nom chimique : Laurylpoly(éthylkénoxy)éthanol

N° CAS : 9002-92-0

Teneur : < 25 % w/w

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 :

Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1

H302, H315, H318

N° d'enregistrement REACH : 01-2119968561-30

N° CE : 500-002-6

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS (suite)

Composant inerte 3

Nom chimique : Solvant naphta (pétrole), aromatique super lourd (< 1 % de naphthalène)
N° CAS : 64742-94-5
Teneur : < 75 % w/w
Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 :
Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3
H304, H412, EUH066
N° d'enregistrement REACH : 01-2119451097-39
N° CE : 922-153-0

Composant inerte 4

Nom chimique : Solvant naphta (pétrole), aromatique lourd (< 1 % de naphthalène)
N° CAS : 64742-94-5
Teneur : < 75 % w/w
Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 :
Asp. Tox. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2
H304, H336, H411, EUH066
N° d'enregistrement REACH : 01-2119463583-34
N° CE : 918-811-1

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

- Contact oculaire** : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer (P305+351+338) Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin (P310).
- Contact cutané** : Enlever tous les vêtements, chaussures et chaussettes contaminés de la zone affectée. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon (P302+P352). En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin (P333+P313).
- Inhalation** : EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer (P304+340). En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer une réanimation par la méthode du bouche-à-bouche (ou par une respiration artificielle). Garder la victime au repos et au chaud avec une couverture. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise (P312).
- Ingestion** : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne rien administrer oralement si la personne est inconsciente. Demander un avis médical d'urgence.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme n'a été identifié chez la personne à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les conseils du médecin en réponse aux symptômes du patient. Il n'existe pas d'antidote connu.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau, mousse, agent chimique sec ou dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau sous pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone, le chlorure d'hydrogène et les oxydes d'azote sont des produits décomposés thermiques potentiels.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Retirer le produit des zones à risque d'incendie ou refroidir les conteneurs avec de l'eau pour éviter l'accumulation de pression due à la chaleur.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement de protection approprié, des chaussures, des gants et des lunettes de sécurité. Éviter le contact avec le produit déversé ou les surfaces contaminées. En cas de déversement, ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail (P272). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation (P363).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Tenir les personnes non autorisées, les enfants et les animaux à l'écart de la zone affectée. Éviter le rejet du déversement dans les systèmes de drainage ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Balayer soigneusement et ramasser le produit déversé à l'aide d'un matériau absorbant inerte (sable, vermiculite ou sciure de bois) et placer dans un contenant fermé (fût) pour une élimination future. Enlever (les grandes quantités) avec un camion de vidange. Ne pas soulever les poussières. Laver la zone affectée avec de l'eau et un détergent.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour l'équipement de protection individuelle.

Consulter la section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune précaution particulière requise lors de la manipulation des emballages/contenants non ouverts. Assurer une bonne ventilation de l'espace de travail (ventilation locale par aspiration si nécessaire). Éviter le contact avec la peau ou les yeux. Protéger le ou les récipients contre les dommages physiques. Porter un vêtement de protection approprié, des chaussures, des gants et des lunettes de sécurité pendant la manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Éviter le rejet du déversement dans les systèmes de drainage ou les cours d'eau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker la substance dans le contenant original étiqueté et hermétiquement fermé. Stocker dans un endroit sec, frais et à l'abri des rayons directs du soleil. Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser uniquement ce produit pour la protection des plantes.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (DNEL, PNEC) : RCP-TWA 100 mg/m³/15 ppm.
(Solvant naphta (pétrole), aromatique lourd)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles de l'exposition

Contrôles de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire : Appareil filtrant (Masque avec filtre recouvrant la moitié du visage, filtre de type A)

Protection des mains : Gants appropriés résistants aux produits chimiques, Gants en caoutchouc

8.2. Contrôles de l'exposition (suite)

Protection des yeux Lunettes de sécurité

Protection de la peau Vêtements imperméables tels que gants, tablier ou bottes en PVC

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Éviter le rejet du déversement dans les systèmes de drainage ou les cours d'eau.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide transparent huileux brunâtre
Odeur : Aromatique
pH : 4,9 (suspension à 1 % m/v)
Point de fusion/intervalle de fusion : Sans objet car le produit est liquide à température ambiante.
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition : 175 – 292 °C (Solvant naphta)
Point d'éclair : 76 °C (creuset fermé)
Taux d'évaporation : 0,06 (n-butyl acétate = 1, Solvant naphta)
Inflammabilité : Voir **Température d'auto-inflammabilité**
Propriétés explosives : Non explosif
Propriétés comburantes : Non comburant
Pression de vapeur : 0,09 kPa (0,68 mm Hg) à 20 °C (Solvant naphta)
Densité relative : 0,96 g/ml à 20 °C
Solubilité : Non disponible
Solubilité dans l'eau : Non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Log Pow 4,61 à 23 °C (n-octanol/eau) (quizalofop-P-éthyle)
Viscosité : 3,65 mm² s⁻¹ à 40 °C (H304)
Densité de vapeur : > 1 (Solvant naphta)
Température d'auto-inflammabilité : 415 °C
Température de décomposition : Non disponible.

9.2. Autres informations

Aucune autre information disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Peut réagir avec des bases, des acides forts ou des agents oxydants puissants, tels que les chlorates, les nitrates et les peroxydes.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage à température ambiante.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse ne se produira.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ (suite)

10.4. Conditions à éviter

Éviter les températures élevées. Protéger contre les rayons du soleil, des flammes nues, des sources de chaleur et de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Peut réagir avec des bases, des acides forts ou des agents oxydants puissants, tels que les chlorates, les nitrates et les peroxydes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dangereuse dans des conditions normales de stockage et d'utilisation. Les produits de décomposition thermique incluent le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote, et les composés halogénés.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité orale aiguë	: DL ₅₀ (rats)	> 2 000 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL ₅₀ (rats)	> 2 000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL ₅₀ (rats)	2,91 mg/l (4 h) (H332)
Irritation oculaire	: (lapins)	Irritant (H318)
Irritation cutanée	: (lapins)	Irritant
Sensibilisation	: (cobayes)	Sensibilisation cutanée modérée (H317)

Ingrédient actif : quizalofop-P-éthyle

Toxicocinétique, métabolisme et distribution	:	Rapidement absorbé et fortement métabolisé. Jusqu'à 70 % de la radioactivité a été excrétée dans l'urine et les fèces dans un délai de 48 heures. Très faible potentiel d'accumulation.	
Toxicité orale à court terme (90 jours)	:	NOEL (rats)	7,7 mg/kg/jour
Toxicité orale à court terme (1 an)	:	NOEL (chiens)	13,4 mg/kg/jour
Toxicité dermique à court terme (21 jours)	:	NOEL (rats)	2 000 mg/kg
Chronique/Cancérogénicité (1,5 an/souris)	:	NOEL (toxicité)	1,55 mg/kg/jour
		NOEL (tumeur)	Non cancérogène
Chronique/Cancérogénicité (2 ans/rats)	:	NOEL (toxicité)	0,9 mg/kg/jour
		NOEL (tumeur)	Non cancérogène
Toxicité pour la reproduction (rats)	:	NOEL (toxicité)	Régime 25 mg/kg
		NOEL (reproduction)	Aucun effet sur la reproduction
Toxicité pour le développement (rats)	:	NOEL (toxicité)	30 mg/kg/jour
		NOEL (développement)	100 mg/kg/jour Non tératogène
Toxicité pour le développement (lapins)	:	NOEL (toxicité)	30 mg/kg/jour
		NOEL (développement)	60 mg/kg/jour Non tératogène
Mutagénicité	:	Non mutagène	(Négatif dans les études <i>in vitro</i> & <i>in vivo</i>)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité

Produit

Toxicité pour les poissons	: CL ₅₀ (96 h, truite arc-en-ciel)	4,2 mg/l
Toxicité pour les daphnies	: CE ₅₀ (48 h, <i>Daphnia magna</i>)	6,87 mg/l
Toxicité pour les algues	: CE ₅₀ (72 h, <i>S. capricornutum</i>)	1,98 mg/l (H411)
Toxicité pour les abeilles	: DL ₅₀ (Oral/Contact, 48 h, <i>Apis mellifera</i>)	> 100 µg/abeille
Toxicité pour le ver de terre	: 14 jours CL ₅₀ (<i>Eisenia foetida</i>)	746 mg/kg/sol

Ingrédient actif : quizalofop-P-éthyle

Toxicité pour les poissons	:	CL ₅₀ (96 h, truite arc-en-ciel)	0,388 mg/l
		NOEC (21 jours, truite arc-en-ciel)	0,044 mg/l
Toxicité pour les daphnies	:	CE ₅₀ (48 h, <i>Daphnia magna</i>)	0,29 mg/l
Toxicité pour les algues	:	CE ₅₀ (5 j, <i>S. capricornutum</i>)	0,021 mg/l
Toxicité pour les plantes aquatiques	:	CE ₅₀ (7 j, <i>Lemna gibba</i> G3)	0,0828 mg/l
Toxicité pour le ver de terre	:	CL ₅₀ (<i>Eisenia foetida</i>)	> 1 000mg/kg terre
Toxicité pour les oiseaux	:	DL ₅₀ (colin de Virginie)	> 2 000 mg/kg
	:	DL ₅₀ (canard colvert)	> 2 000 mg/kg

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES (suite)

	CL ₅₀ (5 j, colin de Virginie)	> 5 000 ppm dans le régime alimentaire
	CL ₅₀ (5 j, canard colvert)	> 5 000 ppm dans le régime alimentaire
	NOEL (reproduction)	500 ppm dans le régime alimentaire
Microorganismes du sol	: Aucun effet sur la nitrification et la respiration du sol	
Traitement des eaux usées	: Aucun effet néfaste sur les organismes de boues d'épuration	

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit

Aucune information disponible pour le produit.

Ingrédient actif : quizalofop-P-éthyle

Le quizalofop-P-éthyle est stable sur le plan hydrolytique, mais se dégrade facilement dans les sols et l'eau/les systèmes sédimentaires.

12.2. Persistance et dégradabilité (suite)

Hydrolyse (20 °C)	:	DT50 : > 365 jours (pH 4)
		112 jours (pH 7)
		<1 jour (pH 9)
Photolyse aqueuse (25 °C)	:	DT50 : 38,3 jours (à pH 5, lampe à arc au xénon)
Dégradation dans les sols (20 °C)	:	DT50 : < 2 jours
Dégradation dans l'eau/les sédiments (20 °C)	:	DT50 : < 2 jours
Biodégradabilité immédiate	:	Peu biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit

Aucune information disponible pour le produit.

Ingrédient actif : quizalofop-P-éthyle

Le potentiel d'accumulation de la substance dans le biote et de son passage dans la chaîne alimentaire est considéré comme faible sur la base du facteur de bioconcentration (BCF) et de la dégradation rapide de la substance.

Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Log Pow	:	4,61 à 23 °C
Bioconcentration (Crapet arlequin)	Facteur de bioconcentration (28 jours)	:	380 x (poisson entier)
	Épuration (14 jours)	:	< 1 % restant dans le poisson entier

12.4. Mobilité dans le sol

Produit

Aucune information disponible pour le produit.

Ingrédient actif : quizalofop-P-éthyle

Le quizalofop-P-éthyle se dégrade facilement dans l'environnement en un métabolite d'acide, le quizalofop-P. Le quizalofop-P acide est moins toxique que son parent, le quizalofop-P-éthyle. Le quizalofop-P se dégrade davantage dans l'environnement.

Tension superficielle (quizalofop-P-éthyle) : Non applicable en raison de la solubilité dans l'eau (moins de 1 mg/l)
 Adsorption/désorption (quizalofop-P) : $K_{F^{adsoc}}$: 214- 1791 (métabolite d'acide : mobilité faible-moyenne)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit

Aucune information n'est disponible pour le produit, mais il sera considéré comme ni PBT ni vPvB sur la base des données relatives à l'ingrédient actif.

Ingrédient actif : quizalofop-P-éthyle

Sur la base des valeurs de DT₅₀ dans les sols et du FBC de l'ingrédient actif, le produit est considéré comme ni PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Les études n'indiquent aucun rejet important du quizalofop-P-éthyle parent dans l'air en provenance des sols ou des surfaces de plantes après application du pesticide.

Dégradation oxydante photochimique dans l'air : DT₅₀ : 4,5 heures

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires, les aliments pour animaux ou les semences lors de l'élimination de la substance. Éliminer le contenu/récipient conformément à l'ensemble de la réglementation en vigueur. (P501).

ÉLIMINATION DU PRODUIT

Les déchets résultant de l'utilisation de ce produit qui ne peuvent être utilisés ou retraités chimiquement doivent être éliminés dans un site d'enfouissement approuvé pour élimination des pesticides ou brûlés dans un incinérateur en conformité avec tous les règlements applicables.

ÉLIMINATION DU RÉCIPIENT

Vider complètement le contenant en le secouant et en tapotant les côtés et le fond pour détacher les particules qui restent accrochées. Ne pas réutiliser le contenant. Rincer trois fois le contenant, puis le perforer et l'éliminer par incinération conformément à toutes les réglementations applicables.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Substance dangereuse pour l'environnement, Liquide n.s.a. (quizalofop-P-éthyle, solvant naphta (pétrole) solution aromatique lourde)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement

Étiquetage comme polluant marin : Polluant marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Aucun transport en vrac prévu.

14.8. Informations supplémentaires

IMDG

N° ONU	:	3082
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
EmS	:	F-A, S-F
Étiquetage comme polluant marin	:	Polluant marin
Désignation officielle de transport	:	Substance dangereuse pour l'environnement, Liquide n.s.a. (quizalofop-P-éthyle, solvant naphta (pétrole) solution aromatique lourde)

OACI/IATA

N° ONU	:	3082
Classe	:	9

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)

Groupe d'emballage : III
 Désignation officielle de transport : Substance dangereuse pour l'environnement, Liquide n.s.a. (quizalofop-P-éthyle, solvant naphta (pétrole) solution aromatique lourde)

ADR/RID

N° ONU : 3082
 Classe : 9
 Groupe d'emballage : III
 Désignation officielle de transport : Substance dangereuse pour l'environnement, Liquide n.s.a. (quizalofop-P-éthyle, solvant naphta (pétrole) solution aromatique lourde)

ADN/ADNR

N° ONU : 3082
 Classe : 9
 Groupe d'emballage : III
 Désignation officielle de transport : Substance dangereuse pour l'environnement, Liquide n.s.a. (quizalofop-P-éthyle, solvant naphta (pétrole) solution aromatique lourde)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

UE

Dans la mesure où il s'agit d'un produit phytosanitaire, ce produit est soumis à la réglementation de la (des) directive(s) ou du (des) règlement(s) de l'UE portant sur les produits phytopharmaceutiques.

Informations complémentaires

Classification OMS : III (Peu dangereux)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de sécurité chimique n'a pas encore été réalisée pour ce produit.

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1 Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) n°1272/2008 [CLP]

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Procédure de classification
Acute Tox. 4, H332	Basée sur les données d'essai
Eye Dam. 1 H318	Basée sur les données d'essai
Skin Sens. 1, H317	Basée sur les données d'essai
Asp. Tox., H304	Sur la base des données physico-chimiques disponibles
Aquatic Chronic 1, H410	Basée sur les données d'essai

16.2 Phrases H ou phrases P pertinentes (voir Rubriques 2 et 3)

Mention de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 Provoque une irritation cutanée
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée
 H318 Provoque des lésions oculaires graves
 H332 Nocif par inhalation
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

16. AUTRES INFORMATIONS (suite)

Conseil de prudence : P261: Éviter de respirer les poussières/le brouillard
P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
P273: Éviter le rejet dans l'environnement
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
P391: Recueillir le produit répandu
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon
EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer (P304+340).
P305+351+338 : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P501: Éliminer le contenu/réceptif conformément à l'ensemble de la réglementation en vigueur.
SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface/Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).
SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques / les plantes non cibles, respecter une zone tampon non traitée de 5 mètres par rapport aux terres non agricoles / aux masses d'eau de surface

Cette fiche de données de sécurité a été rédigée conformément au règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010, modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Les informations données précédemment sont considérées comme exactes et représentent les meilleures connaissances actuellement disponibles. Toutefois, Nissan Chemical Industries, Ltd. n'offre aucune garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, concernant ces informations, et Nissan Chemical Industries, Ltd. décline toute responsabilité résultant de son utilisation. Il en est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que le produit est adapté à l'utilisation prévue.